

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleymouze

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Absent excusé : 1

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mardi 19
décembre 2023**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL du mardi 19 décembre 2023

Présents : Yves CAMPION, Pascal COURTOIS, Jean-Marie DROMARD, Sandrine FOUCHER, Lucien MAIRE, Christophe MATHIEU, Maryline MATHIEU-ZAKI, Frédéric PANSARD, Sandrine PONCET

Absente excusée : Julie FISCHER

Secrétaire : Jean-Marie DROMARD

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente du 29/11/2023.

1. Délibérations :

a. Le Conseil ne délibère pas pour la préemption de parcelles boisées

Cette délibération a été retirée du vote.

Les élus ont décidé de ne pas préempter les parcelles concernées.

b. Le Conseil délibère pour l'échange de terrains route du bas

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'un échange de terrains entre Monsieur et Madame BOULOY et Madame SCHIFFERS Jacqueline, un document d'arpentage a été réalisé par Monsieur OLMI Pascal, géomètre.

Le document révélait que l'emplacement de la route communale traversant ces parcelles ne reflétait pas la réalité du terrain.

Les trois parties : Mairie représentée par son maire, Monsieur et Madame BOULOY, Madame SCHIFFERS ont toutes été d'accord pour reconnaître la mauvaise retranscription de la réalité sur le cadastre. La route communale existe depuis de longues années et a toujours été située au même endroit.

Considérant le document d'arpentage réalisé par Monsieur OLMI délimitant les zones à échanger.

Considérant qu'il convient de réaliser cet échange multilatéral de la façon suivante :

Madame SCHIFFERS Jacqueline née GUILLERMET cédera :

A la commune de BELLEMDOUZE : les parcelles H 225 (02a93ca), H 222 (02a16ca), H 228 (29ca), H 230 (05a13ca) et H 237 (03a56ca).

A Monsieur et Madame BOULOY : la parcelle H 224 (12a44ca).

Elle conservera la propriété des parcelles : H 223 (60a30ca), H 226 (02a62ca), H 227 (20a95ca), H 221 (08a41ca), H 229 (72a58ca), H 231 (07a69ca), H 236 (06a58ca) et H 238 (51a29ca).

La commune de BELLEMDOUZE cédera à Madame SCHIFFERS Jacqueline les parcelles H 239 (05a15ca) et H 240 (07a18ca) issues du domaine public.

Monsieur et Madame Mickaël BOULOY céderont :

A Madame Jacqueline SCHIFFERS : les parcelles H 232 (06a04ca) et H 235 (04a28ca).

A la commune de BELLEMDOUZE : la parcelle H 234 (04a24ca).

Ils conserveront la propriété de la parcelle H 233 (12a55ca).

L'échange aura lieu sans soulte.

Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, accepte l'échange multilatéral sans soulte et sans déclassement de la voirie considérant que celle-ci reste en place et qu'il ne s'agit que de corriger une erreur de retranscription sur le cadastre.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2. Demandes d'urbanisme

- néant

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Absent excusé : 1

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mardi 19
décembre 2023**

3. Courriers et mails reçus

a) Courrier INSEE : populations légales

La population INSEE (populations légales au 1^{er} janvier 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 314 habitants contre 316 habitants au 1^{er} janvier 2020).

4. Divers

a) réunion de contrôle de de la liste électorale : le vendredi 15/12/2023

Conformément aux articles L 19-1 et R. 10 du code électoral, les listes communales doivent être arrêtés et publiés le lendemain de la réunion de la commission de contrôle qui se réunit au moins une fois par an entre le sixième vendredi précédent le 31 décembre et l'avant dernier jour ouvré de l'année en cours.

La commission s'est réunie le vendredi 15 décembre et la liste des mouvements a été affichée le lundi 18 décembre.

Le nombre d'inscrits au 18/12/2023 s'élève à 270. Depuis les dernières élections (19/06/2022), il y a eu (7 inscriptions et 11 radiations).

b) Forfaits de ski

Au 19/12/2023, la commune a vendu 75 forfaits de ski pour un montant total de 6 986 €

c) Vœux 2024, le vendredi 19 janvier à 19h00

La cérémonie des vœux 2023 aura lieu le vendredi 19 janvier 2023 à 19h00 en mairie.

5. Date du prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au mercredi 31 janvier 2024

Fin de la séance à 21h00

Fait à Belleydoux, le 4 janvier 2024

Le Maire, Pascal COURTOIS



Le Maire

M. Pascal COURTOIS